

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 2 février 2023

Date et heure de la séance : 8 février 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 9

Absents : 2

**Présents** : Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Pierre MESURE - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Sébastien MORIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Pierre MESURE.

**Absents** : MM. Florian CATINOT - Thibaut FABRY.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

**N° 23/02/08/002**

**OBJET : Acquisition de la parcelle ZD n° 351.**

M. PRESLE expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir la parcelle ZD 351 issue de la création d'un lotissement «Le Clos de la Montorière» situé au lieu-dit La Montorière. Il précise également que la société TERRE D'AVENIR a créé un lotissement de 7 lots constructibles dont l'accès se fait par la rue de la Montorière.

Dans le cadre de son PLU, la commune de LE CENDRE a prévu un emplacement réservé pour créer un accès reliant la rue de la Montorière à la zone AUH de la Montorière (rue Colette ZEIF). Ainsi, cet emplacement réservé (V10 au PLU) prévoit l'acquisition d'une bande de 6 mètres de large dont 3 mètres sur l'emprise du lotissement. Le découpage foncier du lotissement a donc prévu une parcelle numérotée ZD 351 d'une contenance de 151 m<sup>2</sup> en vue de la céder à la commune.

M. PRESLE précise que les modalités de la vente seraient les suivantes :

- cession gratuite de TERRE D'AVENIR à la commune de LE CENDRE du foncier d'environ 151 m<sup>2</sup>,
- prise en charge par la commune de LE CENDRE de l'acte notarié de cession du foncier concerné.

Après avoir indiqué que ce dossier avait reçu un avis favorable de la commission « finances » lors de sa séance du 31 janvier 2023, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- l'acquisition gratuite par la commune des 151 m<sup>2</sup> de foncier, avec prise en charge par la commune de l'acte notarié de cession,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à entreprendre toutes les démarches permettant d'acter l'acquisition du foncier et à signer tous les documents en résultant.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 13 FEV. 2023  
Reçu en préfecture le 13 FEV. 2023

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**